

Au Conseil d'État par sa Présidente
Mme C. Luisier
Place du Château 1
1014 Lausanne

Lausanne, le 28 mars 2023

Compensations salariales : contre-proposition des organisations FSF, SSP et SUD

Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseiller-es d'État,

Les syndicats FSF, SSP et SUD ont analysé la proposition du Conseil d'État formulée lors de la séance du 22 février 2023.

Comme annoncé lors de cette séance, nous ne nous prononçons que sur la partie de l'enveloppe qui concerne les mesures salariales visant à compenser la perte de pouvoir d'achat liée à l'indexation décidée par le Conseil d'État, qui se situe largement en-dessous du niveau de l'inflation. Cela concerne donc les 15 millions de francs destinés à être répartis sur le personnel des services publics et parapublics.

Nous sommes bien entendu disposé-e-s à négocier tous les points du « paquet », qui renvoient tous à des demandes de long terme des syndicats, mais chacun doit être discuté en lui-même et avec les délégations appropriées.

Ainsi, concernant votre proposition de « prime vie chère » de 15'000'000 de frs versée en une fois en 2024 à tout-e-s les salarié-e-s des services publics et parapublics nous vous faisons la contre-proposition suivante :

- A) Les 15'000'000 de frs. de compensation débloqués par le Conseil d'Etat sont intégrés aux grilles salariales des services publics et parapublics avec les augmentations de salaires qu'elles impliquent pour les mois de novembre et de décembre 2023.
- B) Le salaire des mois de novembre et décembre 2023 constitue le nouveau salaire de base à partir duquel l'indexation est calculée pour l'année 2024 (dans les services publics et parapublics).
- C) Le Conseil d'État s'engage à indexer les salaires 2024 du service public à l'IPC d'octobre 2023 (LPers, art. 25 al.1) et à garantir les moyens de cette même indexation dans le secteur parapublic.

FSF

ssp  vaud

sud

Les syndicats FSF, SSP et SUD sont à disposition pour échanger sur la base de cette proposition avec le Conseil d'Etat.

Nous vous faisons une contre-proposition, nous vous demandons de la prendre en considération très rapidement, étant donnée la poursuite de la mobilisation et la crise que le canton traverse.

Vous avez affirmé que vous étiez ouvert·e·s au dialogue avec les organisations syndicales, nous vous demandons donc de nous revenir avec une proposition de séance de négociation dans les plus brefs délais.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseiller·es d'Etat nos salutations les meilleures.

Pour la FSF



David Jeanquartier

Pour le SSP



Raphael Ramuz

Pour SUD



Johnson Bastidas